

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Madame LE CLOIREC et Monsieur GOUJON, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

10 heures 15

01) DOSSIER N° 2302627 RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC

Titre de l'affaire Conteste la décision prononcée par la DREETS des Hauts-de-France du 14 septembre 2022 prononçant une sanction administrative d'un montant total de 10.000 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LEAMY	Maître TRAN Stéphanie (Cour)
Défendeur	DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	Ministre

02) DOSSIER N° 2306172 RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC

Titre de l'affaire Demande l'annulation du titre de perception du 14 octobre 2022 d'un montant de 10 000 euros émis par la DDFIP de la Somme correspondant à une amende administrative et de la mise en demeure de payer du 28 mars 2023.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LEAMY	Maître TRAN Stéphanie (Cour)
Défendeur	DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME	DIRECTEUR

10 heures 15

04) DOSSIER N° 2506112 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON

Titre de l'affaire Demande d'annuler les décisions du 1er avril 2025 et du 29 avril 2025 validant l'accord majoritaire de groupe portant sur le projet de licenciement économique collectif donnant lieu à la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi.

Nom des parties

Demandeur

CSE DE AUCHAN E-COMMERCE FRANCE (AECF),
Monsieur X
Monsieur X
Monsieur X
Madame X
Monsieur X

Défendeur

PREFECTURE DU NORD
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
AUCHAN E-COMMERCE FRANCE (AECF)
AUCHAN RETAIL EXPLOITATION
AUCHAN RETAIL SERVICES (ARS)
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL (ARI)
ORGANISATION INTRA-GROUPE DES ACHATS (OIA)

Observateur

DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Représentants des parties

SELARL DELLIEN ASSOCIÉS (Cour)
M. le Préfet
Ministre
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

Arrêté le 13/08/2025

Le président du tribunal